



Nouveau boulot pendant ses CP

Par **Kida**, le **26/04/2015** à **21:27**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD et il me reste 1 mois de congé à prendre avant la fin de mon contrat. On m'a d'ors et déjà précisé que mes congés ne me seront pas payés si je ne les pose pas.

On me propose dans la même structure un autre contrat (un CDI cette fois) à la fin de mon CDD. Puis-je commencer mon CDI 1 mois avant la fin de mon contrat en CDD pour ainsi poser mes vacances et me les faire payer ? Par contre les deux contrats sont des temps pleins.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **26/04/2015** à **23:57**

Bonjour,

C'est normalement l'employeur qui fixe les dates des congés payés, même s'il peut laisser le salarié exprimer une préférence...

Vous ne précisez pas jusqu'à quand va votre CDD mais si vous n'avez pas pris vos congés payés avant son terme, l'employeur sera bien obligé de vous les indemniser et s'il se poursuit par un CDI, vos congés payés acquis avant le 31 mai 2015 resteront à prendre d'ici le 30 avril 2016...